



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Portail cartographique du
canton de Fribourg

Légende

Lignes (mètres)

Adresses et bâtiments MO-RegBL
(RegBLAF)

Adresses MO-RegBL (RegBLAF)

Staut du bâtiment

Existant

Bâtiments MO-RegBL (RegBLAF)

Type

Bâtiment

Couvert indépendant

Parcelle

Immatriculé en vigueur

Type

Biens-fonds en vigueur

Fond de carte

Images aériennes

Plan de situation

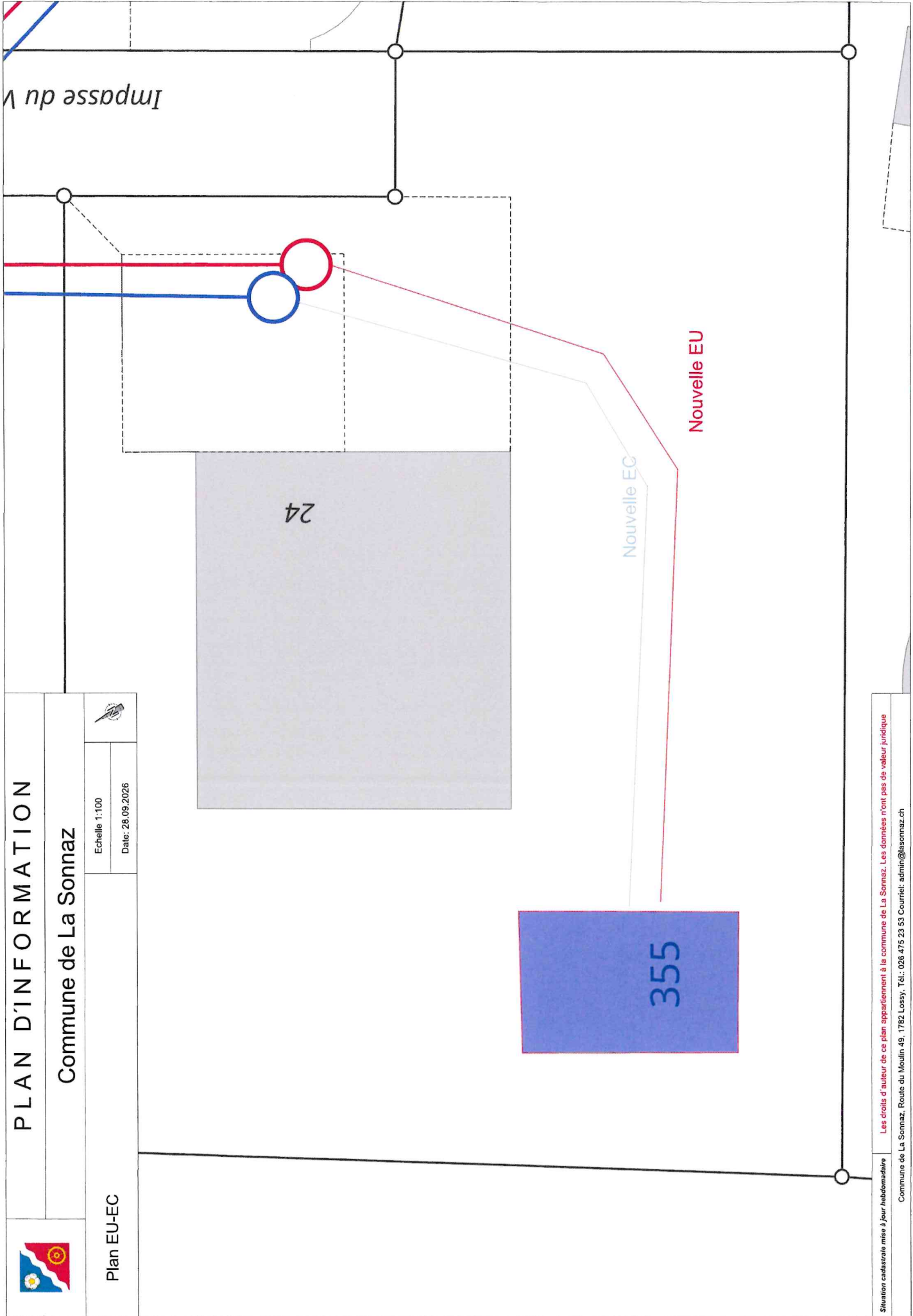
Construction d'un garage préfabriqué, d'une piscine et d'un muret d'une hauteur maximale d'1,20 m.





Bauherr :

Garagenwand AK bzw. Grenze auf den Fundamenten **DEUTLICH UND DAUERHAFT** kennzeichnen. Für die Festlegung von Grenzen und Fluchten ist der Bauherr bzw. der Unternehmer verantwortlich.



	PLAN D'INFORMATION	
	Commune de La Sonnaz	
	Plan EU-EC	
		
Echelle 1:100		Date: 28.09.2026

INTRODUCTION DU PRODUIT " LAC DE BAIGNADE BIODESIGN "



Nous sommes heureux de présenter une solution technologique innovante qui a été spécialement conçu (et ensuite protégé par un brevet international) pour la construction de lacs de baignade dans les territoires qui, comme celle de votre compétence, comprennent des zones d'intérêt archéologique, aménagement paysager et /ou intérêt naturel.

Il est une technologie de construction pour lacs de baignade qui améliore l'intégration dans le paysage, en créant des structures qui ne sont pas fixés au sol, léger, non-invasive et parfaitement intégré à l'environnement et le paysage environnant.

BIODESIGN LACS DE BAIGNADE

L'étang de baignade Biodesign est née de l'étude des lacs de montagne traditionnels que les baigneurs fréquentent pendant les périodes chaudes dans de beaux paysages naturels.

Le système de construction de ces lacs de baignade est parfaitement compatible avec l'environnement. Ce système est pour la réalisation des bassins généralement adoptés pour l'accumulation de l'eau (pour l'irrigation et l'usage agricole), caractérisée par les aspects suivants:

- 1) Absence totale de béton ou d'autres structures en contact avec le sous-sol
- 2) Conformation du bassin avec des murs en pente pour le rendre "autoporteur" et pour ne pas modifier la stabilité géologique du site.
- 3) Réduction du poids de la charge résultant de l'excavation de la terre (1600 kg par m3), et l'insertion d'eau et 4 cm couche de pierres (poids total: 1070 kg par m3).
- 4) Imperméabilisation chimiquement stable et certifié, se compose d'une doublure amovible EPDM, posé sur l'excavation.
- 5) Une couche de pierre (quartz récupéré à partir de déchets de production) et mélangés avec des résines durcies qui sont parfaitement inertes.

Le système Biodesign Permet de créer un bassin d'eau complètement naturel qui enrichit l'environnement avec une structure entièrement démontable et avec tous ses composants qui sont entièrement éliminés.

Pour toutes les raisons ci-dessus détaillées et pour ses caractéristiques intrinsèques non-invasives d'environnement, le système Biodesign a été accepté dans de nombreux territoires italiens et européens soumis à des restrictions strictes à protection de l'environnement.

ADVANTAGES DE LA TECHNOLOGIE BIODESIGN



Absence totale de béton, de travaux de maçonnerie et matériaux respectueux de l'environnement.

La réalisation de la structure Biodesign ne nécessite pas de travaux de maçonnerie ou de béton coulé et il utilise des matériaux respectueux de l'environnement.

Une plus grande sécurité grâce à des plages et des parois inclinées.

Les murs sont modélisés de sorte que le lac de baignade a un niveau uniforme. L'inclinaison des côtés en pente ne dépasse pas les 45 °.

Exclusivité de forme et des matériaux; parfaite insertion paysagère.

Le résultat est un lac de baignade naturel, entièrement personnalisé, unique pour les formes et l'élégance qui enrichit le paysage en toutes saisons, avec un grand respect pour l'environnement, non seulement dans la phase de construction, mais également lors de l'utilisation, grâce à des méthodes de nettoyage et de désinfection non-polluantes.

Commune de La Sonnaz
Service des constructions

Formangueries, le 29 septembre 2026

Objet : Demande de dérogation à l'art. 82 al. 1 let. e ReLATEC

Madame, Monsieur,

Par la présente, je sollicite l'octroi d'une dérogation conformément à l'article 82 alinéa 1 lettre e ReLATEC pour la construction d'un garage accolé à un couvert à voitures sur la parcelle n° 355, sise à l'Impasse du Verger 24, 1782 Formangueries.

Le projet prévoit l'implantation de cet ouvrage à une distance de 1,70 mètre de la limite de propriété.

Cette demande est motivée par les éléments suivants :

- La configuration de la parcelle ainsi que l'implantation de l'habitation existante permettront de garder plus de surface verte.
- La solution proposée permet de regrouper les places de stationnement et les locaux annexes dans un seul ensemble cohérent, fonctionnel et harmonieux sur le plan architectural. Accolé le couvert et le garage préfabriqué permettrait d'être totalement abrité lors de mauvais temps.
- L'ouvrage présente une hauteur modérée et n'engendre aucune atteinte significative à l'ensoleillement, à la vue ou à la qualité de vie des parcelles voisines.

En outre, l'ensemble des autres prescriptions légales et réglementaires applicables est respecté.

Au vu de ce qui précède, je vous serais reconnaissant de bien vouloir accorder la dérogation demandée et de permettre la réalisation de ce projet.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

Nelson Afo

